

BTS Professions immobilières



IMMOBILIER
GESTION

Gérer, vendre, louer des biens immobiliers, telles seront les activités que vous pourrez exercer votre BTS PIM en alternance en poche ! La profession est en pleine mutation, les opportunités sont nombreuses et variées tant dans le secteur privé que public.

Le diplôme

Ce diplôme est préparé en partenariat avec le Lycée de la Plaine de Neauphle (Trappes). Le candidat est présenté à l'examen d'Etat BTS Professions immobilières à l'issue de la deuxième année de formation. Il reçoit, en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les deux années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du BTS Professions immobilières.

Les objectifs de la formation

Préparer de futurs professionnels de la négociation et de la gestion de biens immobiliers. Le titulaire du BTS Professions immobilières obtiendra les cartes professionnelles qui permettent d'exercer la profession.

Perspectives professionnelles

- Agent immobilier
- Administrateur de biens immobiliers
- Promoteur/Constructeur

Secteurs d'activité

- Agences immobilières ou bureaux de vente
- Cabinets d'administrations de biens
- Sociétés de promotion/construction
- Organismes d'HLM

Nos partenaires

Des syndicats de copropriétés, des cabinets de gestion de biens locatifs et des agences immobilières soutiennent nos actions de formation en recrutant nos apprentis.

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 2 ans, sur le mode de l'alternance école-entreprise :

- 1^{ère} année : statut scolaire au lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes comprenant 1 jour de stage hebdomadaire + 1 stage de 1 semaine et 1 stage de 4 semaines avec impérativement des actions de gestion et de transaction
- 2^{ème} année : statut de salarié apprenti : 1 semaine en formation à l'IFA Robert Delorozoy à Montigny et 1 semaine en entreprise

Conditions légales

- Être âgé de moins de 26 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour un contrat de professionnalisation ou autre action de professionnalisation.
- Détenir un permis de travail pour les candidats étrangers
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

Contact

Secrétariat pédagogique
Tél : 01 30 48 80 00
ifadelorozoy@versailles.cci.fr

IFA Robert Delorozoy

7, avenue des Trois Peuples
Montigny-le-Bretonneux
78067 St-Quentin-en-Yvelines
Cedex
Tél : 01 30 48 80 00
www.ifa.delorozoy.fr



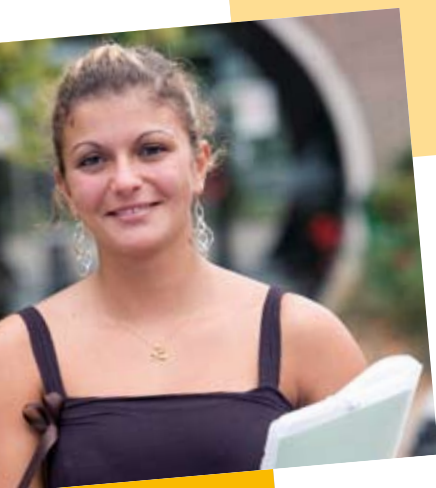
Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)



Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur dossier, tests et entretien de motivation.

Pré-requis

Etre titulaire du Bac général, technologique ou professionnel.

Programme de la formation

Enseignement général :

- Culture générale et expression
- Anglais
- Economie générale et d'entreprise
- Droit général

Enseignement professionnel :

- Droit de l'immobilier
- Actions professionnelles et aide à la vie professionnelle
- Techniques commerciales
- Fiscalité, gestion
- Techniques du bâtiment
- Techniques de l'immobilier

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Prospection de propriétaires
- Négociations
- Prise de mandat
- Recherche de locataires
- Tenue des conseils syndicaux
- Préparation des assemblées générales

Poursuite d'études envisageable

- Licence pro Gestion de patrimoine, commerce, immobilier
- Licence pro Promoteur du patrimoine territorial
- Licence pro Droit et gestion immobilière
- Licence pro Management du logement social

Les titulaires du BTS PIM sont également détenteurs de la prestigieuse carte professionnelle de "Gestion immobilière et transaction sur immeuble et fonds de commerce"

Tout sur les écoles de la CCIV

www.ecoles.versailles.cci.fr